

PARTICULIERS

TARIFS DES OPERATIONS & SERVICES* AU 01/01/2012

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

* Incluant les tarifs exhaustifs des opérations
et produits relatifs à la gestion d'un compte de dépôt.

Tarifs applicables dans les agences des départements de Charente Maritime, Charente, Deux Sèvres, Haute Vienne, Creuse, Dordogne, Corrèze (pour les agences de Brive, Brive Ouest, Brive Cardinal, Beaulieu, Meyssac, Malemort, Objat) ainsi que dans la Vienne (pour les agences de Civray, Gencay) et la Gironde (pour l'agence de Sainte-Foy-la-Grande).

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	8
Par Internet	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Virements	
Prélèvements/ TIP	
Chèques	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	14
Conventions de relation	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
IRREGULARITES ET INCIDENTS	15
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DECOUVERTS ET CREDITS	17
Facilité de caisse et découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	19
Epargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PREVOYANCE	22
OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER	24
RESOUDRE UN LITIGE	26

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS* au 1^{er} janvier 2012

Tarifs en €

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (<i>Cyberplus</i>) ⁽¹⁾		Gratuit
• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail		
– forfait mensuel pour 5 alertes		1,00
– soit pour information 12 € par an		
– au-delà du forfait, par alerte		0,20
• Carte de paiement internationale (<i>Visa Classic</i>)		
– à débit immédiat	par an	37,00
– à débit différé	par an	43,00
• Carte de paiement à autorisation systématique (<i>Visa Electron</i>)	par an	29,00
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec Visa Classic		
– par retrait, à compter du 5 ^{ème} retrait par mois		0,80
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro		
– en agence par virement		3,40
– par internet par virement		Gratuit
• Frais de prélèvement		
– mise en place d'une autorisation de prélèvement		Gratuit
– par prélèvement		Gratuit
– si créancier type organisme public et assimilés		Gratuit
• Commission d'intervention		
– par opération		9,20
– avec un plafond de 230,00 euros par mois		
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (<i>Sécuriplus</i>)	par an	26,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} novembre 2010.

Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence.

Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque :

www.bpaca.banquepopulaire.fr

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte :

- compte de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement

- comptes épargne (PEL, CEL) 72,50
- comptes titres ordinaires ou PEA 0,10%
- commission proportionnelle sur la valeur du portefeuille 82,20
- minimum de perception 30,10
- maximum par ligne 36,20

• Désolidarisation de compte joint

36,20

• Retour "N'habite plus à l'adresse indiquée" par trimestre

28,60

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de Base)

Gratuit

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

• Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte
- un changement d'adresse par an
- un relevé de compte une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) à la demande
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque par mois

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Relevés de compte

• Relevé de compte par courrier (papier)

- relevé mensuel
- relevé mensuel en braille
- relevé journalier
- relevé par quinzaine

Gratuit
Gratuit
par an 248,00
par an 21,70

• Relevé de compte mensuel électronique

(cf. rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

Gratuit

• Récapitulatif Annuel des Frais

Gratuit

• Carnet de bord : synthèse annuelle du fonctionnement de vos comptes (hors convention Equipage)

par an 10,80

• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

Gratuit

(cf. rubrique Epargne et placements financiers page 21)

• relevé ISF : édition ou réédition

29,90



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

• Dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Sont considérés comme jours ouvrés les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sauf s'ils sont fériés.

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

PRINCIPALES OPERATIONS	VALEURS
versement d'espèces	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
remise de chèques ①	jour + 1 ouvré ②
paiement de chèques	jour de présentation
virement émis	jour d'émission
virement reçu	jour de réception ③
paiement d'un prélèvement	jour de règlement
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

① chèques sur la France exclusivement

② jour = jour de remise avant 15h30

③ jour de réception = valeur appliquée par le correspondant

Tenue de compte

• Frais de tenue et de fonctionnement de compte	Gratuit
• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Gestion de compte inactif	par an 68,50

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

Services en agence

• Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	14,30
• Frais de recherche de document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-I du Code Monétaire et Financier)	
– simple	12,60
– et par feuillet	1,10
– complexe	sur devis
• Traitement de réclamation	Gratuit
• Historique de compte en agence	
– relevé mensuel	3,30
– et par feuillet	1,05
• Document conservé à l'agence	par an 122,20
• Location de coffres <i>Prix annuel défini en fonction du volume du coffre.</i>	
– frais de location d'un coffre-fort	minimum 47,50 maximum 148,30
• Transmission du patrimoine Frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession	
– un compte	86,80
– deux comptes	109,50
– trois comptes et plus	130,20
– titres : 0,50 % du montant du portefeuille	maximum 365,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

BANQUE A DISTANCE

Par Internet

• Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes sur Internet (Cyberplus) ⁽¹⁾⁽²⁾

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

• Relevé de compte mensuel électronique ⁽¹⁾

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

• Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

- clients abonnés à Cyberplus Gestion
- premier lecteur
- lecteur supplémentaire

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail

- forfait mensuel pour 5 alertes soit pour information 12 € par an
- au delà du forfait, par alerte

• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement

(par consultation et par image)

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par SMS ou courriel)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

Gratuit

Gratuit
9,00

1,00

0,20

Gratuit

Gratuit

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) En consultation de compte uniquement pour les conventions Baseo et Budj.

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus

– composez le 0 892 892 992

0,34€/min⁽¹⁾

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par message 0,35€⁽¹⁾

• Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable

- Moviplus quotidien par mois 3,90
- Moviplus bi-hebdomadaire par mois 2,80
- Moviplus hebdomadaire par mois 1,40

Moviplus permet de recevoir sur un téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

• Accéder à notre Centre de Relation Clients Alodis

et joindre un Conseiller : composez le 0 820 079 000 0,12€/min

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Par Automate

• Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation
carte/an

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois).
Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1er, Gold Mastercard, Visa Infinite sont associées à de nombreux services.
En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24*, 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

* prix d'un appel local selon opérateur de l'appelant

Gamme de cartes

• Carte de retrait

– carte Point Argent (non commercialisée) 23,00

• Cartes à autorisation systématique

– carte Visa Electron 29,00

Visa Electron est une carte de paiement à débit immédiat.

Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

– carte Budj (réservée aux 12-17 ans) 29,00

• Carte de paiement⁽²⁾

– carte Visa Classic Internationale
– à débit immédiat ou à débit différé 37,00/43,00

– carte Eurocard Mastercard
– à débit immédiat ou à débit différé 37,00/43,00

– carte Foot Mastercard
– à débit immédiat ou à débit différé 44,00/51,00

– carte Visa Premier
– à débit immédiat ou à débit différé 121,00

– carte Visa Platinum
– à débit immédiat ou à débit différé 190,00

– carte Visa Infinite
– 2^{ème} carte Visa Infinite sur le même compte 220,00

• e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) 10,00

– avec Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite Gratuit

• Carte débit-crédit⁽²⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

– Visa Classic FACELIA
– à débit immédiat ou à débit différé 37,00/43,00

– Visa Premier FACELIA
– à débit immédiat ou à débit différé 121,00

– Visa Platinum FACELIA
– à débit immédiat ou à débit différé 190,00

• Carte de crédit⁽²⁾

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

– carte Créodis 17,00

Les services liés à la carte bancaire

• Service Cartego (pour chaque nouveau visuel et par an)

– visuel catalogue 8,00
– photo personnelle 10,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

• Réédition du code confidentiel de la carte

– en mode normal 8,60
– en mode urgent 15,00

• En cas de vol et usage frauduleux

– opposition sur carte Gratuit
– refabrication en mode normal Gratuit
– refabrication en mode urgent 15,00
– recherche de facturette en cas de contestation d'une opération Gratuit

• En cas de perte

– opposition sur carte 16,00
– refabrication en mode normal 10,00
– refabrication en mode urgent 15,00
– recherche de facturette en cas de contestation d'une opération Gratuit

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.

• Modification du plafond d'autorisation carte bancaire 10,60 – pour Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite Gratuit

• Effectuer des retraits avec une carte bancaire

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

• Retrait en euros dans un distributeur automatique de billets Banque Populaire Gratuit

• Retrait en euros dans un distributeur d'un autre établissement de la zone euro

– par retrait à compter du 1^{er} retrait dans le mois pour Visa Electron 0,80

– par retrait à compter du 5^{ème} retrait dans le mois pour Visa Classic, Eurocard Mastercard et Budj 0,80

– pour Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite Gratuit

• Retrait d'espèces à un distributeur

en devises (hors euros)
et paiement par carte en devises (hors euros)
(cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 24)

(1) Les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance.

(2) Réduction de 50% sur les prix de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Contenu de votre convention	Budj (12/17 ans)	Equipage Horizon (16/28 ans)	Equipage
Comptisation trimestrielle à partir de :	7,00 € avec carte Budj	7,88 € avec Visa Classic débit immédiat	22,42 € avec Visa Classic débit différé
Les produits et services inclus			
Compte de dépôt	X	X	X
BP Infos : Informations juridiques et Pratiques			X
Cyberplus	X ⁽¹⁾	X	X
Carnet de bord			X
Découvert autorisé (modulable) (facultatif dans Equipage Horizon)		X	X
Compte d'épargne	X	X	X
Sécuriplus (titulaire)	X	X	X
• Carte de paiement			
Carte Budj	X		
Visa Electron, Visa Classic ou Visa Classic FACELIA, Eurocard : débit immédiat ou débit différé (18 ans minimum pour DI et FACELIA)		X	X au choix
Visa Premier ou Visa Premier FACELIA ou Visa Platinum ou Visa Platinum FACELIA ou Infinite : débit immédiat ou différé			
Produits et services optionnels			
Sécuriplus (co-titulaire)		X	X
Fructi-Facilités (inclus si découvert autorisé)		X	X
Fructi-Budget			X
Crescendo / Decrescendo (offert dans Budj)	offert	X	X
Moviplus		X	X

(1) Consultation uniquement dans Budj.

Votre convention vous permet de bénéficier d'une réduction de tarif sur chacun des produits et services souscrits dans le cadre de votre Convention.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, nous proposons une gamme de moyens de paiement alternatifs : BASEO par mois 3,50 soit pour information 42 € par an.

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (page 10), par an

2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois
(vers un compte d'un autre établissement) (page 12)

2 virements permanents et 6 prélèvements automatiques, par mois

1 chèque de banque (page 13), par an

Les produits et services optionnels compris dans le forfait mensuel BASEO de 3,50 €

Moviplus (une information récurrente par semaine) (page 9)

Cyberplus Consultation via Internet (page 8) / et 4 alertes par e-mail par mois

Frais d'incident de paiement

Pour les clients titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5 €/opération, plafonnés à 6 opérations par mois et le forfait de frais de rejet sur prélèvement est égal au montant de l'opération, pour une opération d'un montant inférieur à 20 € et de 10 € par rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 20 € et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

- par opération
- avec un plafond de 230 euros par mois

9,20

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Commission d'intervention".

Opérations particulières

• **Frais par Saisie Attribution ou Avis à Tiers Détenteur** 91,50

• Opposition Administrative

10% du montant de l'opposition maximum 91,50

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

• Forfait de rejet d'un chèque

(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

Aucun frais supplémentaire n'est appliqué si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1^{er} rejet.

– chèque inférieur ou égal à 50 €

30,00

– chèque supérieur à 50 €

50,00

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Forfait chèque rejeté")

IRREGULARITES ET INCIDENTS

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération) 	8,90
<ul style="list-style-type: none"> • Chèque émis en période d'interdiction bancaire 	33,70
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture dossier interdit autre banque 	27,60
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion compte interdit bancaire autre banque par mois 	33,70
<ul style="list-style-type: none"> • Mainlevée interdiction bancaire autre banque 	22,60
Les incidents liés aux autres moyens de paiement	
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) 	
<ul style="list-style-type: none"> – inférieur à 20 € frais limités au montant de l'opération – supérieur ou égal à 20 € forfait 20,00 	
<p>Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Frais prélèvement impayé")</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en opposition d'une carte par la Banque pour utilisation abusive 	40,80
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation abusive de carte bancaire par opération 	16,50

DECOUVERTS ET CREDITS

Facilité de caisse et découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

• Découvert du compte convenu et formalisé

– frais fixes	Gratuit
– dans convention Equipage	par an 24,00
– hors convention Equipage	
– intérêts débiteurs	
– taux débiteur variable annuel	TBB ⁽¹⁾ + 9,60% ⁽²⁾

• Découvert du compte non autorisé

– intérêts débiteurs	
– taux débiteur variable annuel	TBB + 13,60% ⁽²⁾

• Commission de dépassement

En cas de dépassement du découvert autorisé une majoration de 4,00% s'applique au taux débiteur variable annuel.

Crédits à la consommation

• Prêt Personnel

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
– minimum	85,00
– taux	Consulter votre Conseiller

• Prêt travaux inférieur ou égal à 75 000 €

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
– minimum et maximum	Consulter votre Conseiller
– taux	Consulter votre Conseiller

• Eco Prêt à taux Zéro

Montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt	
– frais de dossier	Gratuit

(1) Taux de Base Bancaire : 7,60% au 01/01/12. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(2) Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, il est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire (taux d'usure) en vigueur.

DECOUVERTS ET CREDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers

• Prêt Épargne Logement

- frais de dossier
- taux

Gratuit

Consulter votre Conseiller

• Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)

Gratuit

• Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt

1,00%

minimum 260,00

maximum 960,00

- pour les prêts Pas

minimum 250,00

maximum 500,00

- taux

Consulter votre Conseiller

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

• Les assurances liées aux crédits

Consulter votre Conseiller

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement en agence.

• Les garanties

Consulter votre Conseiller

• Autres prestations

- avenant sur prêt immobilier

- modification de taux : 1,5% du capital restant dû minimum 475,00

- modification de durée ou de garantie forfait 475,00

- modification du compte de prélèvement des échéances

- ou de date de prélèvement forfait 19,50

- autres modifications forfait 88,40

- information caution (par an et par caution) 15,60

- duplicata du tableau d'amortissement 19,50

- gestion de dénonciation de caution 77,10

- mainlevée de garantie 77,10

- décompte sur prêt en cours 29,70

- photocopie de contrat ou de tout autre document de crédit 16,10

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

• Bénéficier d'une épargne disponible⁽²⁾

- LDD : Livret Développement Durable⁽¹⁾
- LEP : Livret Epargne Populaire⁽¹⁾
- compte sur Livret⁽³⁾⁽⁴⁾
- Codevair⁽³⁾⁽⁴⁾
- Livret A⁽¹⁾

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier⁽²⁾

- PEL < 12 ans⁽¹⁾⁽⁴⁾
- CEL⁽¹⁾⁽⁴⁾

• Crescendo - Decrescendo

par an 26,90

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

Inversement, Decrescendo permet de transférer automatiquement les fonds de votre compte épargne vers votre compte de dépôt.

• Épargner pour vos enfants⁽²⁾

- Livret Premier Pas⁽³⁾⁽⁴⁾
- Livret Jeune (12-25 ans)⁽¹⁾

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux en vigueur : Consulter votre Conseiller.

(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(4) Soumis aux prélèvements sociaux.

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Placements financiers

• Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, agence...).

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

• Ordre exécuté

– ordre passé par Internet

Actions françaises au porteur et obligations	Commission proportionnelle	Minimum de perception
de 1 à 10 000 €	0,60 %	9,10 €
de 10 001 à 40 000 €	0,55 %	—
> 40 000 €	0,50 %	—

– ordre passé en agence

	Commission proportionnelle	Minimum de perception
Actions françaises au porteur et obligations	1,40 %	17,15 €
Actions françaises nominatives	1,80 %	91,10 €

• Si ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– frais proportionnels au montant brut négocié 0,60%
– frais de prorogation (commission de report) 0,37%

• Service de bourse par Internet

– mise en surveillance d'une valeur 0,45
– surveillance et alerte 0,85

• Ordre transmis et non exécuté

– ordre de Bourse non exécuté, à compter du 4^{ème} jour
– passé en agence 3,60
– passé par Internet Gratuit

• Autres opérations de bourse

– clôture anticipée de PEA 57,70
– réinvestissement de dividendes Gratuit
– achat et vente de droit 5,30
– opérations d'attribution d'actions, augmentation de capital, introduction... 19,70

• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations :
Consulter votre Conseiller

• Souscription/Rachat d'OPCVM

(hors droit d'entrée ou de sortie de l'OPCVM)

– OPCVM Banque Populaire Gratuit
– OPCVM hors Banque Populaire 34,50

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Droits de garde en agence (par an)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente et sont perçus en début d'année suivante.

– portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Banque Populaire 17,00
– autres portefeuilles
– valeurs du réseau Banque Populaire Gratuit
– autres valeurs
– commission fixe par ligne 5,25
– commission proportionnelle (par tranche de montant du portefeuille) avec minimum 30,00

Tranches	Commission proportionnelle
jusqu'à 50 000 €	0,30 %
de 50 001 à 80 000 €	0,25 %
> 80 000 €	0,20 %

• Droits de garde par Internet (par trimestre)

Ils sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent et sont perçus chaque trimestre.

– portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Banque Populaire 4,25
– autres portefeuilles :
– valeurs du réseau Banque Populaire Gratuit
– autres valeurs
– commission proportionnelle 0,05 %
avec minimum 7,50

• Autres produits et services

– Hisséo : épargne programmée sur comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie Gratuit
(hors droit d'entrée ou de sortie d'OPCVM)
– métaux précieux
– achat et vente commission proportionnelle 1,20%
avec minimum 26,80
maximum 470,60

• Gérer votre patrimoine financier

– bilan Patrimonial sur devis
– édition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) Gratuit
– réédition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) 12,60

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

ASSURANCES ET PREVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement

• Assurance perte ou vol des moyens de paiement

(Sécuriplus)

par an 26,00

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

• Autonomis Consulter votre Conseiller

(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

• Fructi-Santé Consulter votre Conseiller

Protéger vos enfants

• Assur – BP Enfant Consulter votre Conseiller

• Assur – BP Horizon Consulter votre Conseiller

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

• Fructi-Famille

Consulter votre Conseiller

• Tisséa

Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession⁽¹⁾ et de prélèvements sociaux.

• Fructi-Budget

Consulter votre Conseiller

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

• Fructi-Facilités

par an 15,20

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

Assurer vos biens

• Assur BP – Auto

Consulter votre Conseiller

• Assur BP – Habitat

Consulter votre Conseiller

Assurer votre épargne

• Dédicace, à partir de

par an 15,00

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire⁽²⁾.

Informations juridiques et pratiques

• BP Infos : informations juridiques et pratiques

par an 4,60

(1) Dans les limites de la législation en vigueur.

(2) Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER ⁽¹⁾

Chèques de voyage et achat de devises

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Délivrance de chèques de voyage	
– en euros : commission de 3,5 % du montant	minimum 5,25
– autres devises : commission de change appliquée sur le cours	2%
• Encaissement de chèques de voyage	
– en euros : commission de 1,25 % du montant	minimum 5,25
– autres devises : commission de change appliquée sur le cours	2%
• Achat et vente de billets de banque étrangers	
– commission de change appliquée sur le cours	2%
– commission de bordereau	en sus 5,25
• Commission supplémentaire par opération < 100 €	3,00

Le cours de change appliqué est calculé à partir du cours de référence de CPoR Devises au jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire

• Paiement par carte bancaire en devises	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,50%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	3,20
+ commission proportionnelle au montant du retrait	2,50%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire en devises	
– commission fixe	6,10
+ commission proportionnelle au montant du retrait	2,50%

Chèques payables à l'étranger

• Montant inférieur ou égal à 150 € ou contrevaaleur	Gratuit
• En euros	
– de 151€ à 300 €	13,75
– au-delà de 300 € : 0,10 % de la remise	minimum 19,50 maximum 80,00
• En devises : même tarif que ci-dessus "en euros"	
+ commission de change (cf. page 25)	
• Frais de rejet de chèque international	Consulter votre Conseiller

Virements vers l'étranger

• Virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE et virements européens > 50 000 €	
– inférieur ou égal à 150 €	10,00
– de 151 à 1500 €	17,70
– de 1501 à 12 500 €	23,50
– au-delà de 12 500 €	27,30
+ commission de change si devises (cf. page 25)	

Vos flux en provenance de l'étranger ⁽²⁾

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Rapatriements en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE et virements européens > 50 000 €	16,40
+ commission de change si libellé en devises (cf. ci-dessous)	
+ commissions additionnelles applicables aux virements (cf. ci-dessous)	Si besoin consulter votre Conseiller
• Commission de change (proportionnelle par tranche au montant de la transaction)	
– montant inférieur ou égal à 80 000 €	0,50%
– de 80 001 à 200 000 €	0,25%
– de 200 001 à 500 000 €	0,125%
– au-delà de 500 000 €	0,0625%
– avec minimum par tranche	13,00
• Commissions additionnelles (applicables aux virements)	
– édition d'avis d'opéré	2,50
– requalification de virement (IBAN ou BIC incomplets, inexistants...)	6,10
– traitement d'instruction personnalisée	10,60
– demande de justificatif de paiement (copie message swift)	7,70
– émission chèque de banque	13,50

(1) Opérations en devises hors euros impliquant un pays dans ou hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE en dernière page 27.

RESOUDRE UN LITIGE

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. En cas de réclamation, vous pouvez également :

- contacter le 05 49 08 65 200 :
numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de notre Centre de Relation Clients Alodis.
- adresser un courrier à notre Département Qualité Réclamations

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Département Qualité Réclamations
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex

3. En dernier recours, faire appel au Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Médiateur de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque"
(<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Nos tarifs sont également disponibles gratuitement en agence et consultables en libre service sur notre site Internet : www.bpaca.banquepopulaire.fr

* Fédération Bancaire Française

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE A TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de notre Centre de Relation Clients Alodis

Depuis la France, au : 0 820 079 000 (0,12€ TTC/min)⁽¹⁾

Depuis l'étranger, au : +33 (0)5 33 63 99 98 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus : www.bpaca.banquepopulaire.fr

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ TTC/envoi + prix d'un SMS)⁽¹⁾

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local) depuis la France, au : 0 892 892 992 (0,34€ TTC/min)⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion de l'opérateur.

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex
numéro ORIAS 07 005 628

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

Crédidis et Facélia sont des produits de :

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 486 407 115 €.

Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

RCS Paris n° 493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS
sous le n° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran, 75007 Paris

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS
sous le numéro 07022393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale
de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale
de Natixis Assurances.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590 Code APE 6419 Z. - Document non contractuel - Réf 20103-V9-01/12 - CA - © Zeitguised - ✪ EURO RSCG C&O



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR